

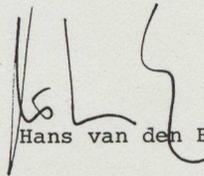
La Haye, 1 mai 1991

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1 mai 1991, dont le texte suit.
(Voir la Note canadienne du 1er mai 1991)

Je puis vous communiquer que la proposition du Canada recueille l'agrément du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et que votre lettre peut donc constituer, avec la présente lettre, un Accord entre nos deux Gouvernements, qui entrera en vigueur le jour où le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas notifiera au Gouvernement du Canada que la procédure constitutionnelle applicable aux Pays-Bas a été respectée.

Je profite de l'occasion pour vous prier d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.



Hans van den Broek